

Insertion professionnelle : le SST est une certification professionnelle

Prérequis

❖ pour tout salarié ou chef d'entreprise affilié à la MSA

❖ être âgé de plus de 18 ans

Conditions d'accès et délais

❖ Demandes d'inscription 1 mois avant ouverture de la session

❖ Accessibilité au public en situation de handicap (PSH). Bâtiments pédagogiques aux normes d'accessibilité.

❖ En amont, compléter le test de positionnement à la formation SST en copiant-collant le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd_69fsbKw7hFR-g90Fpk67vkW_GXm5FQK6v83LJkKsEZ88cQ/vi/ewform?usp=sf_link

ou en complétant le formulaire dans l'onglet « formations adultes SST » de notre site internet

Modalités d'évaluation

♻ Intitulé : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

♻ à l'issue de la formation :

☞ mesure du taux d'atteinte des objectifs par mise en situation (épreuve 1) et entretien (épreuve 2) avec le formateur via la grille de certification des compétences du SST

☞ mesure de la satisfaction par questionnaire

Après la formation initiale SST...

■ Formation de remise à niveau (MAC – Maintien et Actualisation de Compétences) tous les 2 ans

Prix de la prestation 2024 :

- prix de l'action de formation pédagogique : 210 €
- option prix d'un repas sur site : 8 €

Durée et calendrier

14 heures en présentiel :

- ☞ À la MFR au 3 avenue des Montoires 45500 GIEN
- ☞ ou en entreprise, sur demande

Prochaine session : juillet 2024

Nombre de candidats par action de formation : 4 à 10 maximum



Compétences professionnelles visées

- ☞ Contribuer à la prévention dans l'entreprise en matière de sécurité
- ☞ Agir face à une situation d'urgence
- ☞ Porter les premiers secours

Objectifs :

- ✓ Devenir Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Porter les premiers secours à une victime
- ✓ Développer une culture partageable de la prévention au sein de son entreprise
- ✓ Répondre aux questions réglementaires INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Contenus de la formation :

Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail selon le protocole P.R.E.F.A.S (PRotéger – Examiner – Faire Alerter – Secourir)

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise : situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, caractériser des risques professionnels dans une situation de travail, participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Moyens et modalités pédagogiques

Locaux et matériels à disposition :

Salle équipée multimédias (tableaux interactifs, bureautique)

Modalités :

Alternance d'apports théoriques et d'actions de mise en situation

Pour toute demande d'information,
contacter la MFR au ☎ 02 38 67 00 34
ou par courriel mfr.gien@mfr.asso.fr
ou site internet www.mfr-gien.com

Moniteurs agréés SST par la MSA et responsables de l'action :

- M. Stéphane ARDELET stephane.ardelet@mfr.asso.fr
- ou M. Pierre-Olivier VERGNOL pierre-olivier.vergnol@mfr.asso.fr